



**Arrêté municipal**  
**REGLEMENT PROVISOIRE DE LA CIRCULATION**  
**RUE DENIS PAPIN RUE DU CENTRE**

**Le Maire de la commune de DEMOUVILLE**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les dispositions du Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,  
Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date du 30 novembre 2020, présentée par l'entreprise **FLORO TP**, chargée d'exécuter des travaux de remplacement de tampons d'eaux usées et d'eaux pluviales,  
Vu l'intérêt général,  
Considérant qu'à l'occasion des travaux qui auront lieu **rue Denis Papin et rue du Centre à Demouville**, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** A partir du 7 décembre 2020 et jusqu'à la fin des travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit au niveau du chantier rue Denis Papin et rue du Centre.

**Article 2 :** L'installation de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise **FLORO TP**.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Urbaine
- Monsieur le chef du Bureau de Police de Mondeville
- Madame le Maire
- Monsieur le Maire Adjoint délégué à la sécurité
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le brigadier-chef principal de la Ville de Demouville
- Monsieur le responsable des Services Techniques de la Ville de Demouville
- L'entreprise FLORO TP.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera également adressé pour information :

- au SAMU centre 15 – côte de Nacre
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours – services opérationnels
- à la Communauté Urbaine Caen la mer (service de collecte : OM/Déchets verts/tri sélectif).

A Demouville, le 30 novembre 2020

Le Maire,

Ludovic ROBERT

